

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 21 mars 2011.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt et unième jour du mois de mars de l'an deux mille onze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents la conseillère : Mélanie Boissonneault,
les conseillers : Christian Laroche,
Rosaire Simoneau,
Patrice Cossette,
Paulin Nappert,
Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-03-149

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté en y ajoutant l'item 11 « Adoption du programme Fonds d'aide au centre-ville ».

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Une (1) personne est présente et pose des questions.

2011-03-150

RATIFICATION DES ORDRES DE MODIFICATIONS AU PROJET DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, en date du 1^{er} mars 2010, signé le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du *Fonds de stimulation de l'infrastructure* pour le projet de complexe sportif et culturel (dossier numéro 808058);

ATTENDU QUE des ordres de modifications au projet ont déjà été approuvés par les professionnels et représentants de la Ville;

ATTENDU QUE la plupart de ces ordres de modifications ont déjà été présentés pour paiement et par le fait même, ont déjà été entérinés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ces ordres de modifications respectent l'enveloppe budgétaire ainsi que les énoncés du protocole;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie les ordres de modifications numérotés de 1 à 20 pour le projet de complexe sportif et culturel totalisant la somme de 850 556,11 \$, taxes en sus.

QUE conformément à l'article 4.10.8 des clauses administratives du document d'appel d'offres pour la conception et la construction du complexe sportif et culturel, la Ville accepte de payer à l'entrepreneur une somme de 61 767,76 \$, taxes en sus, à titre de frais d'administration et profits pour l'ensemble de ces modifications.

QUE par conséquent, ces ordres de modifications et indemnités, financés à même le règlement d'emprunt numéro 1460-2009, soient admissibles et inclus à l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du *Fonds de stimulation de l'infrastructure* (dossier numéro 808058).

Certificat de crédits du trésorier numéro 72.

Adopté à l'unanimité.

2011-03-151

RATIFICATION DES ORDRES DE MODIFICATIONS AU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE USINE DE FILTRATION SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE (LOT 2)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, en date du 12 mars 2009, signé le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet FIMR1 du *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale* pour le projet de nouvelle usine de filtration sur la rivière Chaudière (dossier numéro 610153);

ATTENDU QUE des ordres de modifications au projet ont déjà été approuvés par les professionnels et représentants de la Ville;

ATTENDU QUE la plupart de ces ordres de modifications ont déjà été présentés pour paiement et par le fait même, ont déjà été entérinés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2008-10-506 adoptée lors de la séance régulière du 14 octobre 2008, accepté la directive de changement no 1 émise par Génivar représentant un montant de 356 680,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE, pour l'ensemble du projet, les ordres de modifications totalisent un montant de 662 165,21 \$, dont 797 333,02 \$ admissible au programme FIMR, 3 510,26 \$ non admissible au programme FIMR et d'un crédit de 138 678,07 \$ pour la fluoration qui est non admissible au FIMR;

ATTENDU QUE ces ordres de modifications respectent l'enveloppe budgétaire ainsi que les énoncés du protocole;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie les ordres de modifications numérotés de ODC-2 à ODC-36 pour le projet de construction de la nouvelle usine de filtration sur la rivière Chaudière (lot 2) totalisant la somme de 305 485,78 \$, taxes en sus.

QUE le financement de ces modifications, soit réparti comme suit :

- *Un montant de 440 653,59 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt numéro 1414-2008, par conséquent, admissible et inclus à l'aide financière dans le cadre du volet FIMR1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (dossier numéro 610153)*
- *Un montant de 3 510,26 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt numéro 1415-2008, par conséquent, non admissible et non inclus à l'aide financière dans le cadre du volet FIMR1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (dossier numéro 610153)*
- *Un crédit de 138 678,07 \$, taxes en sus, pour les travaux de fluoration non effectués et devant être financés à même le règlement d'emprunt numéro 1415-2008, par conséquent, non admissible et non inclus à l'aide financière dans le cadre du volet FIMR1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rural (dossier numéro 610153)*

Certificat de crédits du trésorier numéro 73.

Adopté à l'unanimité.

2011-03-152

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR ASSISTER À LA RENCONTRE MUNICIPALE DE L'ÉNERGIE QUI SE TIENDRA À LÉVIS LE 7 AVRIL 2011

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie est désireuse de mandater une personne pour assister à la *Rencontre municipale de l'énergie* qui se tiendra au Centre des congrès et d'expositions de Lévis le 7 avril 2011;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le remboursement, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses encourues par *monsieur Rosaire Simoneau* pour assister à la Rencontre municipale de l'énergie qui se tiendra à Lévis le 7 avril 2011.

QUE ces dépenses d'inscription, de repas et de déplacement étant estimées à 330,00 \$, taxes en sus, soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 74.

Adopté à l'unanimité.

2011-03-153

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE RENOUELEMENT DES LICENCES MICROSOFT POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2013

ATTENDU QUE le Service des finances et de l'administration, suite à un appel d'offres par voie d'invitation, a procédé, en date du 17 mars 2011, à l'ouverture de soumissions pour le renouvellement des licences Microsoft pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2013;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit celles de :

Soumissionnaire	Total
Softchoice	33 132,77 \$
Compugen inc.	33 138,37 \$

Ce montant exclut toutefois les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et s'est réservée le droit de les rejeter en entier ou en partie, si nécessaire, et ce, sans obligation envers les soumissionnaires;

ATTENDU QU'il est plus avantageux pour la Ville de Sainte-Marie d'accorder le contrat pour le renouvellement des licences Microsoft par le biais du *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)*;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie rejette toutes les soumissions reçues concernant le renouvellement des licences Microsoft pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

2011-03-154

RÉSOLUTION ACCORDANT LE CONTRAT POUR LE RENOUELEMENT DES LICENCES MICROSOFT POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2011 PAR LE BIAIS DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)

ATTENDU QUE le *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)* a renouvelé le 16 mars 2011 ses ententes échues depuis le 1^{er} octobre 2010 avec ses partenaires pour le renouvellement des licences Microsoft;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire reconduire son contrat pour le renouvellement des licences Microsoft pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, et ce, par le biais du *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)* et de son partenaire *Compugen inc.*;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie reconduise, pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, son contrat pour le renouvellement des licences Microsoft avec *Compugen inc.*, partenaire du *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)*, et ce, au coût de 12 210,50 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 75.

Adopté à l'unanimité.

2011-03-155

**CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE DU POSTE DE POLICE
AVEC LA FIRME GÉNÉRATRICE DRUMMOND POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} MARS 2011 AU 28 FÉVRIER 2012**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire accorder un contrat d'entretien pour la génératrice du poste de police sis au 644 route Cameron, et ce, pour la période du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2012;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour la période du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2012, le contrat d'entretien pour la génératrice du poste de police sis au 644 route Cameron à *Génératrice Drummond*, et ce, au coût de 841,05 \$, taxes en sus, se détaillant comme suit :

- | | |
|--|-------------------------|
| • <i>Entretien préventif</i> | 395,55 \$, taxes en sus |
| • <i>Pièces d'entretien (huile à moteur, filtres à l'huile et à carburant)</i> | 101,75 \$, taxes en sus |
| • <i>Inspection préventive semestrielle</i> | 343,75 \$, taxes en sus |

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 76.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROGRAMME «FONDS D'AIDE AU CENTRE-VILLE»

2011-03-156

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire stimuler les activités commerciales du centre-ville en aidant les promoteurs à réaliser des améliorations au bâtiment relié à leurs activités;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un programme en faveur des commerces et des services situés dans le secteur du centre-ville;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie souhaite que la Société de développement économique mariveraine (SDEM) assume la gestion de ce fonds d'aide;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie adopte le programme «Fonds d'aide au centre-ville» pour l'année 2011 qui pourra être reconduit d'année en année, et ce, selon les disponibilités financières du fonds d'aide.

QUE la Ville de Sainte-Marie mandate la Société de développement économique mariveraine (SDEM) pour assurer la gestion du Fonds d'aide au centre-ville, et ce, selon les conditions stipulées à la version du 8 février 2011 du programme.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune question n'est posée.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 25.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Harold Guay,
Maire.



